L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

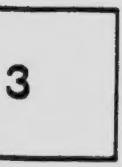

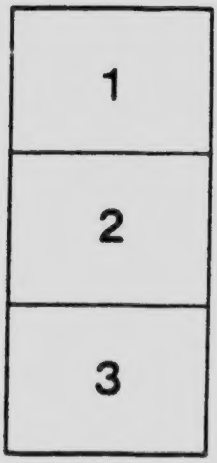

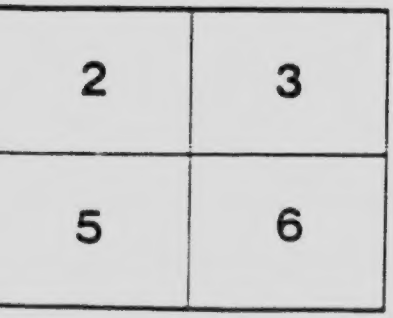

70E

Pour le Comptoir Coopératif de Montréal

Extrait du "MESSAGER CANADIEN"

8hp-800

0 900740

POUR LE COMPTOIR COOPÉRATIF DE MONTRÉAL

Je causais ces jours derniers avec quelques uns des promoteurs les plus dévoués du *Comptoir Coopératif* de Montréal.

L'un d'eux me racontait les impressions qu'il a rapportées d'une réunion des membres du *Comptoir*, tenue à Québec le 28 août dernier. Il n'y avait à cette réunion que des cultivateurs pratiques, officiers, pour la plupart, d'un cercle agricole ou d'une société coopérative, et venus, *à leurs frais*, de presque tous les comtés de la province, même les plus éloignés. Et mon ami me disait comme il les avait trouvés intelligents, l'esprit ouvert aux saines idées de progrès, et prêts à faire les plus grands sacrifices pour le succès d'une œuvre dont ils entrevoient l'importance et de quoi ils attendent, pour la classe agricole toute entière, les plus bienfaisants résultats.

Un autre m'exposait le labeur énorme qu'exige la mise en train du *Comptoir*, les démarches multiples qu'elle entraîne, la lourde correspondance qu'elle impose surtout, naturellement, au Secrétaire.

Or je sais que tout ce travail est accompli, *gratis pro Deo...et Patria*, par des hommes qui ont déjà leurs occupations professionnelles et qui doivent, suivant l'expression d'un poète régionaliste français: «Trimer dur pour gagner leu vie!»

Aussi, enthousiasmé par leur exemple, séduit par l'excellence de l'œuvre à laquelle ils se dévouent, leur ai-je promis mo. plus entier concours.....Et je me mis à faire cet article! Comme résultat d'un si beau feu, je sais bien que ce n'est pas très brillant, mais on fait ce qu'on peut!

C'est un article *pour* et non pas *sur* le *Comptoir Coopératif* de Montréal que j'écris, et pour cause. Né d'hier, le *Comptoir* est comme les peuples heureux, il n'a pas d'histoire; bien plus, personne n'a eu le temps, jusqu'ici, de lui faire *des histoires!* Ses règlements mêmes, ne sont pas encore définitivement établis. Dans ces conditions, on ne peut en dire que peu de chose, et ce peu de chose je crois l'avoir dit ici-même, il n'y a pas très longtemps.[1]

1. Le *Messager Canadien*, juin 1913.

Seulement, ses fondateurs ont déclaré, à plusieurs reprises, qu'ils organisaient leur œuvre sur le modèle du *Boerenbond* (*Ligue des paysans*) de Belgique. Or le *Boerenbond* lui, en a une histoire, et très intéressante....., mais je ne la raconterai pas, elle est trop longue! Je voudrais simplement dire les débuts de la *Ligue des Paysans*, exposer son organisation et résumer brièvement les résultats qu'elle a obtenus, après environ 20 ans de fonctionnement actif. Mes lecteurs, s'ils ont la patience de me suivre jusqu'au bout, auront alors une idée de ce que ses fondateurs veulent faire du *Comptoir Coopératif* de Montréal, et ils se rendront compte de tout ce qu'on est en droit d'attendre de cette œuvre nouvelle pour le mieux-être matériel, intellectuel et même moral, de notre population agricole.

Le *Boerenbond* a été fondé à Louvain en 1890, par M. l'abbé Mellaerts, M. Helleputte et M. Schollaert.

C'est une fédération d'associations agricoles paroissiales, à base religieuse. Il a pour but le relèvement moral et matériel de la classe agricole.

L'association paroissiale comprend généralement plusieurs sections: section pour l'achat en commun des engrais et des matières alimentaires du bétail; section du crédit agricole, là-bas c'est la *Caisse Raiffeisen*, ici ce serait la *Caisse Desjardins;* section des assurances mutuelles; section de la laiterie coopérative, etc.

Les dirigeants du *Boerenbond* tiennent beaucoup à ce mode d'organisation dont l'expérience leur a démontré la supériorité: une association paroissiale générale, avec sections particulières pour les différents services. A mon humble avis c'est un point sur lequel nous, de la province de Québec, ferions bien de les imiter.

L'Association paroissiale ou gilde a, évidemment, le même but que le *Boerenbond* Ce but, nous l'avons vu, est double.

1. Rétablir ou favoriser parmi la population rurale, la vie sociale chrétienne.

2. Travailler au bien matériel des associés.

Les articles suivants, extraits de ses statuts, disent le caractère profondément religieux de la gilde.

Art. 40 — «Chaque année le 15 mai, l'association paroissiale célèbrera la fête de saint Isidore, laboureur.

«On conseille aux associés de s'approcher ce jour là de la sainte Table.

«Le matin à .....heures, l'association se réunira dans son local, et de là se rendra en cortège à l'église, pour y assister à la messe qui sera célébrée pour les défunts et pour la prospérité spirituelle et temporelle des associés.»

Art. 41. — «A la solennité de la Fête-Dieu, l'Association fera cortège au Saint-Sacrement.»

Art. 42. — «Les membres se feront un devoir d'assister à l'enterrement ou au service de leurs frères défunts.»

L'article 23, dont je n'ai pas le texte, exige la tenue d'une réunion religieuse mensuelle dans l'église paroissiale. De plus toutes les réunions commencent et finissent par la prière.

Il va sans dire que pour être imprégnée d'un pareil esprit, la gilde doit avoir un directeur ecclésiastique. Du reste, l'initiative de la fondation de ces associations est presque toujours prise par le curé de la paroisse, ou par l'un de ses vicaires.

L'Association travaille au bien matériel des associés, «par l'enseignement agricole (conférences, champs d'expérience, etc), par la création d'institutions économiques, telles que: caisses d'épargne et de crédit, secours mutuel, assurances du bétail, etc; et surtout par l'achat en commun des engrais, matières alimentaires pour le bétail, semences et instruments aratoires». (Statuts, art. 24.)

Les séances de l'Association sont généralement mensuelles.

La puissance de transformation des gildes est telle, qu'en traversant les campagnes de Belgique, un observateur tant soit peu averti peut, rien qu'à l'apparence plus ou moins soignée et plus ou moins prospère des fermes, distinguer les paroisses qui ont une de ces associations, de celles qui en sont dépourvues.

Cette puissance, les gildes la doivent en très grande partie à leur fédération. C'est le ***Boerenbond*** qui a obtenu des gouvernements, les lois protectrices de l'Agriculture belge; c'est lui qui, en centralisant les commandes de toutes les associations paroissiales, a pu leur assurer des produits de qualité supérieure, à des prix abordables; c'est lui enfin qui, en réunissant les ressources des sociétés fédérées, s'est trouvé en mesure d'organiser et de répandre l'enseignement agricole, à un degré inconnu dans d'autres pays. Jamais une association paroissiale, abandonnée à elle-même, n'aurait pu organiser aussi efficacement tous ces services. C'est des sections établies au siège social de la ***Ligue des Paysans*** que les sections correspondantes des associations paroissiales tirent le meilleur de leur vitalité.

Les sections centrales sont au nombre de quatre:

1. Le Comptoir d'achat et de vente du ***Boerenbond***, qui possède, à Anvers, un moulin et un magasin, avec succursale à Hasselt. Au Comptoir se rattachent une sous-section pour la vente et le montage des machines agricoles et des appareils de laiterie, ainsi qu'un service d'inspection des laiteries coopératives.

2. La Caisse centrale de crédit du ***Boerenbond***, à laquelle sont affiliées (en 1908) 286 caisses locales d'épargne et de crédit.

«La Caisse centrale reçoit des caisses locales l'argent que celles-ci ne peuvent placer en prêts à leurs membres; elle avance des fonds aux

caisses qui en manquent et elle fait annuellement l'inspection des caisses locales.»[1]

3. Assurances contre l'incendie et sur la vie.

Les mutualités d'assurance contre la mortalité des animaux de la ferme sont groupées par province en des fédérations de réassurance.[2] Sauf erreur, il en est de même des mutualités paroissiales contre l'incendie.

Deux sociétés d'assurance mutuelle, organisées par toutes les fédérations agricoles libres[3] de Belgique: la *Caissse Commune d'assurance des Cultivateurs Belges* et l'*Assurance Agricole*, ont leur siège dans les locaux du *Boerenbond*.

4. Services de consultation, conférences, etc.....

Consultations juridiques et techniques, inspection des mutualités, fondation d'œuvres agricoles, conférences, etc.

«Depuis 1905, le *Boerenbond* organise, chaque année, des cours de vacances ouverts à tous, et qui ont pour but principal d'instruire les directeurs, les secrétaires et caissiers des œuvres agricoles, et d'initier à ces divers emplois, ceux qui aspirent à remplir ces fonctions.[4]

Comme on le voit, la *Ligue des Paysans*, ne borne pas son activité à un objet déterminé, mais au contraire, elle s'intéresse à tout ce qui, de près ou de loin, peut favoriser l'agriculture.

Fondée, comme nous l'avons vu, le 20 juillet 1890, cette association agricole si admirable, comptait déjà, en 1891, 49 associations paroissiales affiliées, avec un effectif de 2,000 membres.[5]

Elle a fait depuis des progrès constants; si bien qu'en 1908, d'après le rapport du Secrétaire, déjà cité, les Associations paroissiales affiliées étaient au nombre de 506, et le total de leurs membres s'élevait à 41,701. Le *Boerenbond* comptait en outre 1,076 membres isolés, «Ce dernier chiffre comprend les membres habitant des communes où il n'existe pas de gilde agricole et les étrangers abonnés au *Bulletin*.[6]

Le *Boerenbond* est administré par un *Comité directeur*, élu par le *Conseil Supérieur*. Ce *Conseil Supérieur* se compose lui-même des délégués élus, tant par province, des associations paroissiales. En 1908, ces délégués étaient au nombre de 33.

1. Rapport du Secrétaire du Boerenbond pour l'année 1908. Sauf indication contraire, tous les renseignements que je donne ici ont été pris dans ce rapport.

2. Ibid.

3. Par opposition aux Fédérations *Officielles*, qui sont sous la dépendance absolue du gouvernement.

4. *Études monographiques sur la Coopération Agricole dans quelques pays*, p. 118. Publiées par l'INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE

5. *Turmann*: Les Associations Agricoles en Belgique, 1903, p. 138.

6. *Rapport du Secrétaire.*

Le *Conseil Supérieur* se réunit quatre fois l'an.

Voici, pour finir, quelques chiffres, qui donneront une idée de l'importance des affaires conclues par la *Ligue des Paysans*. En 1908, le Comptoir d'achat et de vente, qui n'est qu'une section de la Ligue, a acheté pour le compte des associations paroissiales:

1,759.475	francs	d'engrais
6,430.717	"	d'aliments pour le bétail
40.438	"	de semences
123.323	"	de machines

soit un total de 8,353.953 francs d'achats en une seule année. De ce seul chef les économies réalisées par les membres du *Boerenbond* ont été considérables. Si maintenant l'on veut bien réfléchir que toutes les autres sections de la Ligue ont une importance, au moins relativement aussi grande, on en viendra à la conclusion que leur *Boerenbond* a rendu aux paysans belges des services incalculables.

Ces services, M. Helleputte les résumait en 1903, dans une phrase que j'ai déjà citée, mais sur laquelle nos cultivateurs canadiens n'auront jamais trop souvent l'occasion de méditer:

«Si les principes de la science agronomique ont été vulgarisés dans le pays, — si les cultivateurs disposent à présent, à un prix raisonnable, d'engrais et de matières alimentaires pour bétail, non frelatés, — s'ils ont le moyen d'obtenir facilement l'argent qui leur fait défaut, — si leur habitation, leurs meubles, leurs animaux peuvent être assurés à des conditions avantageuses, — s'ils ont obtenu de la législation maintes satisfactions, — s'ils sont devenus puissants, c'est à l'association qu'ils le doivent.» [1]

C'est ce qui faisait dire à Son Éminence le cardinal Mercier, archevêque de Malines: «Le *Boerenbond* est peut-être, notre plus belle œuvre sociale.»

Cette œuvre sociale, des prêtres et des laïques d'un dévouement à tout épreuve, ont entrepris de la transplanter dans la province de Québec. Cultivée avec amour, elle y a déjà poussé de profondes racines; sa vitalité est évidente et elle promet de produire des fruits abondants. Mais *le Comptoir Coopératif* de Montréal sera d'autant plus puissant, il pourra rendre à nos cultivateurs des services d'autant plus grands, que les sociétés agricoles paroissiales s'affilieront à lui en plus grand nombre. Le devoir du moment, pour les cultivateurs, c'est

1. Cité par Max Turman, *les Associations Agricoles en Belgique*, p. 216.

donc de voir à ce que le cercle agricole, ou la Société coopérative dont ils font partie, souscrive au moins une part au capital-action du *Comptoir*.

Les Conseils des Ligues du Sacré Cœur qui se demandent parfois, quand on les invite à l'action sociale, quelle œuvre faire, pourraient très utilement diriger leur activité dans le même sens. Je me permettrai d'ajouter que les prêtres, surtout les prêtres des paroisses rurales, doivent se faire les «amis convaincus et zélés de l'œuvre nouvelle»,[1] qui promet d'être si bienfaisante pour notre classe agricole et par suite, pour toute notre population. Quant à moi, si ce modeste article pouvait grouper autour du *Comptoir* quelques sympathies nouvelles et actives, j'estimerais avoir fait œuvre éminemment utile... sinon très agréable pour mes lecteurs.

Arthur SAINT-PIERRE
Secrétaire de l'École Sociale Populaire.

1. S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, *Circulaire au clergé de son diocèse sur le Comptoir Coopératif.*